

PRISE EN COMPTE CMCD DES ARBITRAGES SUITE À UNE MUTATION

(Article 57.5 des règlements généraux)

Demande à transmettre <u>avant le 31 décembre 2017</u> et uniquement <u>par voie électronique</u> à la fédération, à la ligue ou au comité selon le niveau de prise en compte

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT

	Je soussigné(e nom : grade : n° de licence s) aison 2017-2018		orénom :		
demande que, avec l'accord du club quitté, mes arbitrages soient comptabilisés (socle et seuil) pour le club d'accueil pour la saison 2017-2018. n° du club d'accueil : nom du club d'accueil :						
	Fait à :		le:			
Club d'origine						
Nom et prénom du président :						
Accord Signatu		non				
Décision du comité Décision de la l			Décision de la ligue	e	Décision de la fédéra	ation
fa Date :	vorable	défavorable	favorable Date :	défavorable	favorable Date :	défavorable